



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014

Le 24 novembre 2014 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 17 novembre 2014.

Étaient présents :

Djamila AMOUR, Caroline ARDUISE, Thierry CHABOT, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Didier PETIT, Jean-Benoît REGY, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI, Alain BARTHOUX

Secrétaire de séance :

Hélène DECRESSAT

Ont voté pour : QUINZE (15)

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivant :

- 1) Recensement de la population : indemnités des agents recenseur et coordonnateur
- 2) Remboursement SAUR : acceptation chèque
- 3) Décision modificative liée au compte de frais d'études.

L'ensemble des conseillers municipaux accepte ces modifications.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 30 septembre 2014, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2014.

Hélène DECRESSAT est désignée secrétaire de la séance.

1. Taux de la Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement et les exonérations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme modifié par l'article 90 de la LOI n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 :
 1. Totalement les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code ;
 2. Totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;
 3. A hauteur de 50 % de la surface pour les locaux à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro.

La présente délibération est reconductible de plein droit annuellement.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

2. Renouvellement de la convention de médecine préventive du Centre de Gestion

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adhérer aux prestations décrites dans la convention ci-joint pour l'année 2015 ;

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3. Adhésion aux services de la Mission Handicap du Centre de Gestion

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adhérer aux prestations décrites dans la convention ci-joint pour l'année 2014 ;

Demande le renouvellement de cette convention pour les années 2015 et 2016.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4. Projet travaux lavoir - Convention Initiatives 77

Monsieur le Maire expose au Conseil les travaux à entreprendre par la Commune sur le lavoir de Bichereau afin de proposer aux habitants un endroit sécurisé dans un cadre naturel. Celui-ci a été vandalisé à plusieurs reprises et risque de s'effondrer tellement les fondations sont fragilisées.

Ces travaux seront l'occasion de faire participer les enfants de l'école et de l'association THOURY'BAMBEL avec la conception et la fabrication de nichoirs, d'hôtel à insectes, de gîtes à chauve-souris.

Monsieur le Maire présente l'offre d'Initiatives 77, « Le chantier est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale. Celle de la progression des personnes jeunes et adultes éloignées de conjoncturellement et structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au pays, au quartier et à leurs habitants. Le chantier implique la mise au travail pour une production grande nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement », dont le devis s'élève à :

- **9 136.91 € HT** pour les matériaux et matériels spécifiques subventionnés entre 30 et 80% ;
- **13 245 €** pour le coût d'intervention du chantier subventionné à 50%.
- La restauration méridienne pendant les 15 semaines de chantier sera à la charge de la Collectivité, non subventionnée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

APPROUVE la réalisation du projet sur la base de la proposition d'Initiatives 77 présenté par le Maire,

AUTORISE le Maire à présenter les demandes de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne.

5. Projet Voirie cimetière

Monsieur le Maire expose au Conseil les travaux à entreprendre par la Commune pour créer un accès sécurisé au cimetière. Une route et une plateforme seront réalisées en enrobé et délimitées par des bordures. Afin de préserver les sapins, les racines seront rabotées.

Monsieur le Maire présentent les 3 devis proposés :

- Entreprise CONCERTO : 13 494€ H.T (dont 2 912 € HT de bordures)
- Entreprise Jean LEFEBVRE : 13 595 € HT (dont 2750 € HT de bordures)
- Entreprise EIFFAGE : 12 388.45 € HT (sans bordure)

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour sélectionner l'entreprise. Le vote se décompose de la manière suivante :

- Entreprise CONCERTO : 3 voix
- Entreprise Jean LEFEBVRE : 9 voix
- Entreprise EIFFAGE : 0 voix
- Abstentions : 3 voix.

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Le Conseil Municipal,**APPROUVE** la réalisation du projet sur la base de la proposition de la société Jean LEFEBVRE.**6. Projet Sécurité Voirie – Rue de Verdun**

Monsieur le Maire expose au Conseil les travaux à entreprendre par la Commune dans la rue de Verdun, conformément au programme, afin de sécuriser le village. Des ralentisseurs type coussin berlinois en enrobé vont être créés en début et fin de la rue de Verdun.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent être en partie financés par les « amendes de police » : l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Monsieur le Maire retient l'offre de JAD-BTP dont le devis s'élève à 8360 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

APPROUVE la réalisation du projet sur la base de la proposition de JAD-BTP présenté par le Maire,

AUTORISE le Maire à présenter un dossier au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne.

7. Projet acquisition d'un nouveau véhicule communal

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule communal pour le service technique et présente l'offre commerciale de la concession DPL Automobiles de Varennes-Sur-Seine.

L'offre comprend un véhicule DACIA DOKKER VAN pour un montant de 9 990€ HT transformé en pick-up benne. Le devis total incluant la transformation s'élève à 18 554.21 € HT.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subventions à Monsieur Jean-Jacques HYEST. Cette subvention peut permettre le financement de 50 % de l'investissement HT.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions, aux fins de financer une partie de l'acquisition, dans le cadre de la réserve sénatoriale.

Le Conseil Municipal, après délibération à 14 voix pour et 1 abstention (René DEMONT),

APPROUVE l'achat du véhicule sur la base de la proposition présentée par le Maire,

AUTORISE le Maire à présenter la demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale

8. Recensement de la population

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer pour le recensement de la population 2015 :

Une indemnité de 1100€ pour l'agent recenseur ;

Une indemnité de 424€ à l'agent coordonnateur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE ces indemnités de recensement.

9. Remboursement trop perçu SAUR

Monsieur le Maire

EXPLIQUE que suite à la fermeture du compteur eau pour la maison située au 1, chemin du jeu de boules la SAUR nous rembourse un trop perçu et a fait parvenir à la Commune un chèque de remboursement de cinq euros et cinq centimes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

ACCEPTE à l'unanimité le chèque d'un montant de 5€05.

10. Décision modificative

Vu la nécessité d'apurer le compte 2031 Frais d'étude sur les conseils du Trésorier Principal ;

Vu la nature des Frais d'étude à régulariser, correspondant au Contrat Rural en cours ;

Vu le Budget Prévisionnel 2014 de la Commune,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

BUDGET COMMUNE – RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre 041	Compte 2031	Frais d'étude	+ 19 800 €
--------------	-------------	---------------	------------

BUDGET COMMUNE - DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre 041	Compte 2313	Opérations patrimoniales - Constructions	+ 19 800 €
--------------	-------------	--	------------

11. Questions diverses

- **Monsieur le Maire** indique qu'il va faire une demande de réserve sénatoriale auprès de Monsieur Vincent EBLE. Il propose de présenter le projet de rénovation de la toiture de l'église.
- **Monsieur le Maire** rappelle que la compétence des ordures ménagères a été transférée à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais et que désormais c'est la CCBG qui représentera la Commune au SIRMOTOM. Celle-ci délibérera lors du prochain conseil communautaire et le Conseil propose de présenter Monsieur Denis CHOLLET et Monsieur Grégoire TOUZEAU.
- **Monsieur le Maire** fait lecture du courrier de l'AFM Téléthon qui nous informe que le « Grand relais » passera à Thoury-Ferrottes le 6 décembre dans la matinée.
- **Monsieur le Maire** indique que le radar pédagogique ne peut être déplacé ni dans la rue de Verdun ni dans la rue de Flagy (vers Voulx) car, après essai, les prises installées l'année dernière s'avèrent non conformes. L'entreprise SOMELEC va être contactée afin de réparer cette erreur.
- **La Communauté de Communes du Bocage Gâtinais** a demandé la validation de l'état des lieux des points d'arrêt du Transport à la demande. La version 1 de cet état des lieux mentionne les arrêts suivants : Les Marais, Bichereau, La Forteresse (Golf), Le Bourg, La Forteresse et Chantemerle. Le Conseil décide de modifier ces arrêts : conserve Les Marais, Bichereau, Le Bourg, et Chantemerle (station de relevage), retire les 2 arrêts à la Forteresse et ajoute un arrêt à l'église.
- **Monsieur le Maire** fait part de la notification de la réserve sénatoriale de Madame Collette MELOT d'un montant de 8 936€ pour le projet de sécurisation de la voirie (délibéré le 18 juin 2014).
- **Monsieur le Maire** fait le point sur les travaux entrepris sur la Route Départementale au niveau des Marais et explique qu'un radar automatique va être installé. La Mairie n'ayant reçu aucune demande, la société va mettre en place gracieusement une plateforme qui servira à déplacer l'arrêt de bus des Marais.
- **Monsieur le Maire** rappelle que 3 arrêts de bus sont desservis par la ligne 19 du STIF et qu'à ce jour aucun arrêt ne comporte de signalétique. Le STIF va donc mettre à disposition les poteaux et la signalisation nécessaire.
- **Madame Caroline ARDUISE, 2^{ème} adjointe**, expose les résultats des élections du Conseil des Jeunes qui ont eu lieu le 8 décembre, la motivation de ces jeunes à participer aux différentes manifestations (fête de la pomme, 11 novembre, distribution des colis...)



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

- **Madame Eliane FLAMINI-LORETI** prend la parole :

- Quand l'entretien des abords de l'Orvanne (arbre qui pousse au 2^{ème} pont) va-t-il être fait ?

⇒ Le point sera abordé lors de la prochaine réunion du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne

- Quelqu'un a-t-il signalé les barbelés à terre et le passage de 4*4 au niveau des carrières ?

⇒ Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec la Gendarmerie

- il a été constaté une baisse du débit de l'eau après l'intervention de la SAUR.

⇒ Le point sera abordé lors de la réunion du syndicat le 02 décembre

- est-il normal que la fenêtre de l'église reste ouverte ?

⇒ Cette fenêtre reste ouverte pour aérer.

- demande les dates de travaux dans la salle des fêtes afin de pouvoir programmer les manifestations de la Pierre Cornoise.

⇒ L'après-midi jeux au mois de décembre pourra avoir lieu, sous réserve du goûter de Noël de l'école. Par contre le concours de belote de février ne pourra se tenir, les travaux auront débutés.

- 3 papiers ont été déposés dans la boîte à idées :

- Une personne souhaite que les rues Petite et Traversière soit mise en sens unique : la commission voirie va étudier les possibilités.
- « combat de femmes dans la boue » : Monsieur le Maire rappelle que la boîte à idées n'est pas faite pour ce genre de message, qui ne sera plus lu en conseil.
- une personne indique qu'il serait bien pour les années futures de prévoir la vente de pommes lors de la Fête de la pomme : l'idée sera retenue sous condition des récoltes et de trouver un commerçant pour cela.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h47.

Le Maire
Yves ROY

La secrétaire

